

Rappel sur la procédure de renouvellement des licences en lien avec les documents médicaux *à destination des licencié(e)s*



Saison 2020/2021



Pour information (info FFHandball du 06/08/2020)

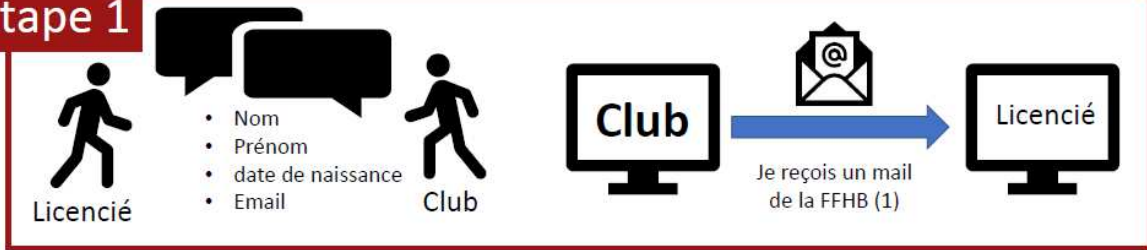
Compte tenu de l'évolution actuelle de la pandémie et le constat d'un nombre croissant de blessures chez les sportifs qui ont déjà repris une activité de haut niveau, la FFHandball **CONSEILLE FORTEMENT** à tous ses licenciés de prendre un avis médical auprès de son médecin avant d'envisager de reprendre la compétition et l'entraînement à haute intensité.

UN EXAMEN CLINIQUE COMPLET (Cœur, poumons, dos, articulations...) NE POURRA JAMAIS ÊTRE REMPLACÉ PAR UN QUESTIONNAIRE DE SANTÉ.

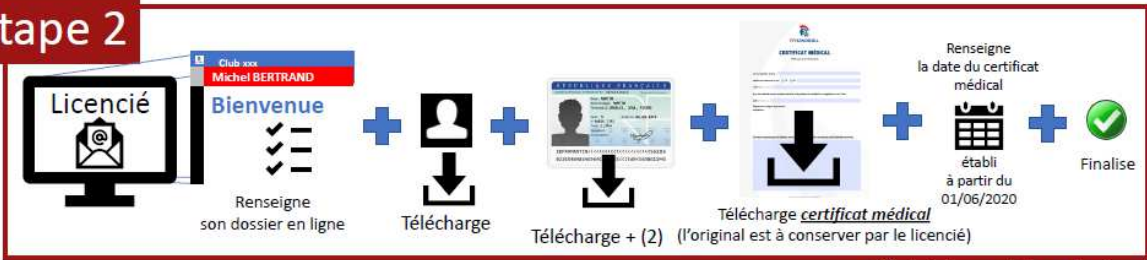
Je suis non licencié(e) et je souhaite créer une licence



Etape 1



Etape 2

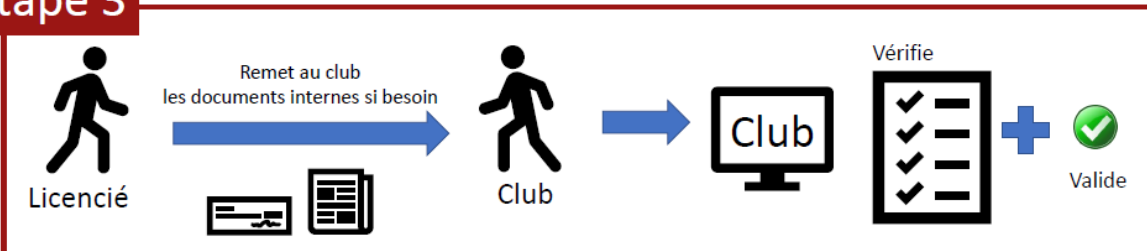


(2) autorisation parentale pour les mineurs

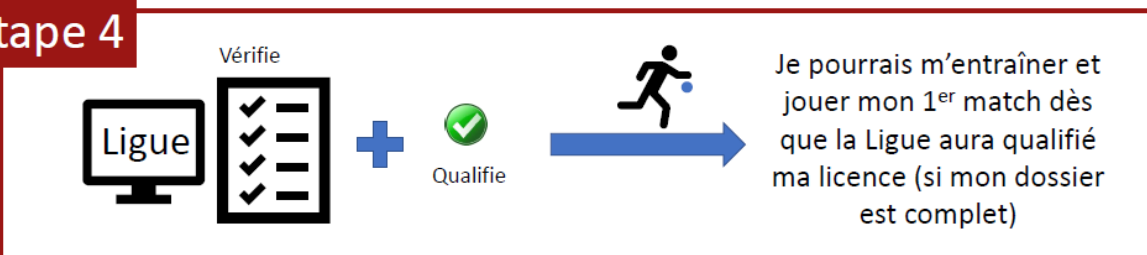
Je suis non licencié(e) et je souhaite créer une licence



Etape 3



Etape 4



Mon certificat médical d'absence
de contre-indication,
qui a été établi **à partir du 01/06/2018**, reste
valable et je dois fournir une attestation de
santé après avoir renseigné un
questionnaire*

* Les réponses formulées dans ce questionnaire relèvent de la seule responsabilité du licencié ;
Le questionnaire est conservé par le licencié.

Je suis licencié et je renouvelle* ma licence

* saisons consécutives



Etape 1



(1) Dans le mail reçu, vous pourrez télécharger le questionnaire de reprise post-covid 19. Il s'agit d'un document médical confidentiel qui doit être confié uniquement au médecin au début de la visite médicale (et non au club). Il ne sert que de fil conducteur pour l'examen médical.

Etape 2

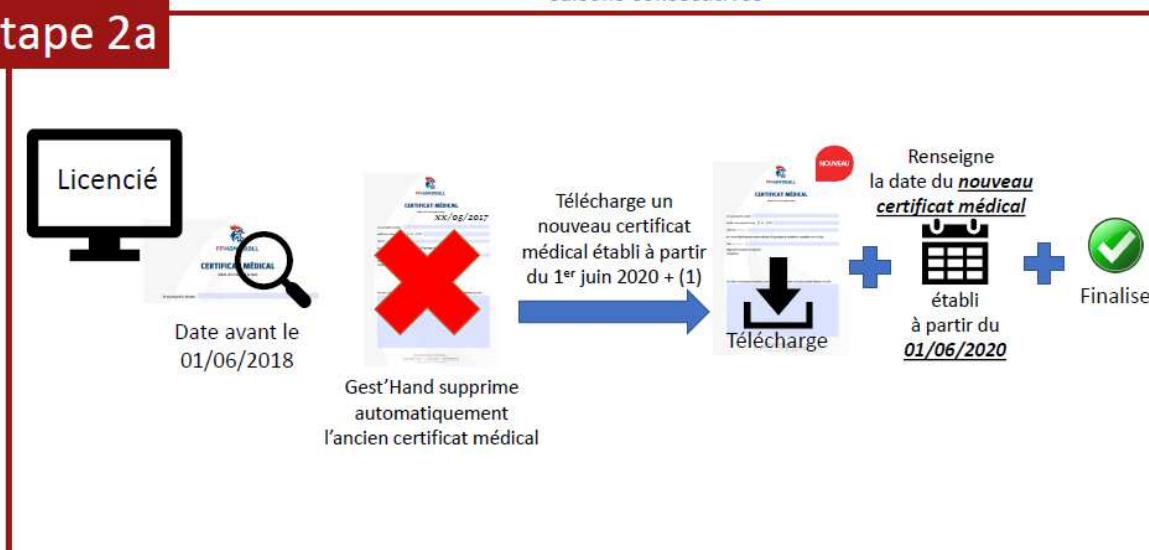


Je suis licencié et je renouvelle* ma licence

* saisons consécutives



Etape 2a

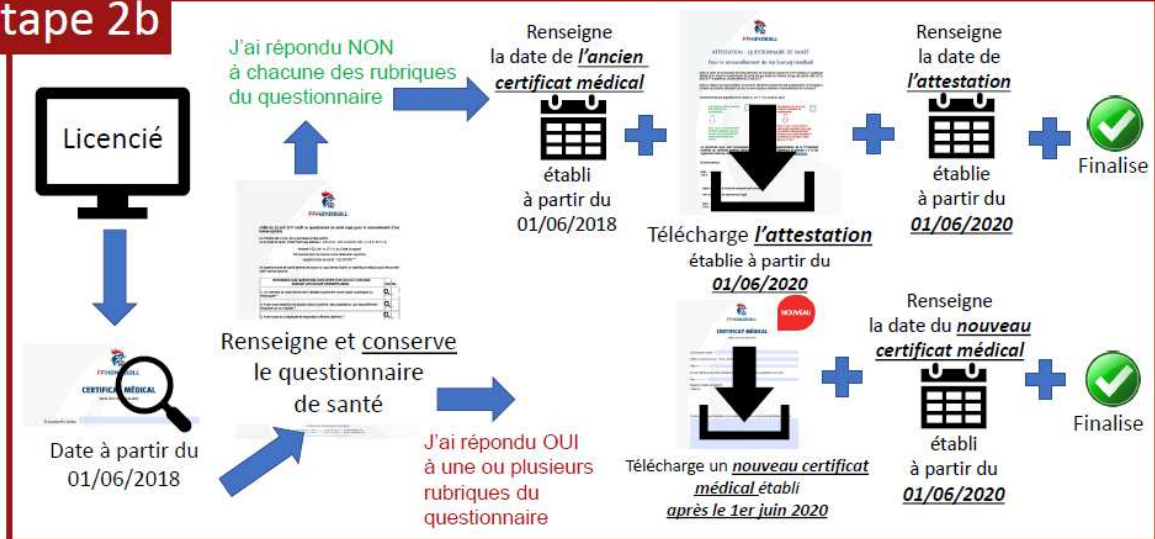


Je suis licencié et je renouvelle* ma licence



* saisons consécutives

Etape 2b

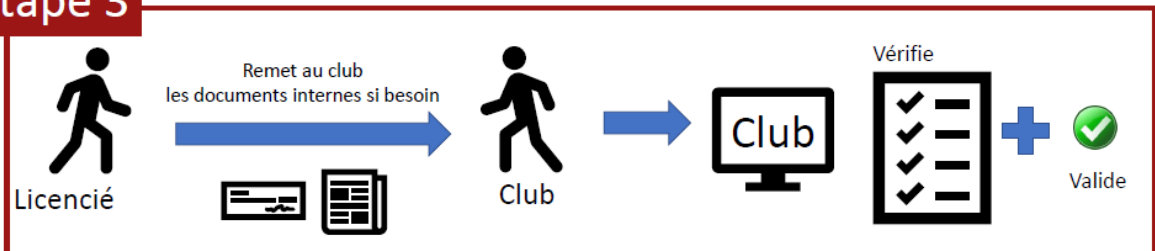


Je suis licencié et je renouvelle* ma licence



* saisons consécutives

Etape 3



Etape 4

